

# Le financement de son club, outils en ligne





La recherche de financements peut s'avérer complexe pour les structures associatives. La numérisation des demandes, la grande diversité des financeurs ainsi que le passage à une logique de projets transforment la façon d'obtenir des financements.

Nous vous proposons de découvrir dans ce guide pratique les nouveaux outils et les bonnes pratiques associées.

## 1. Les différents types de financements

Mécénat, sponsoring, subventions et crowdfunding

## Mécénat et sponsoring



Avec le mécénat de compétences, une entreprise met à disposition d'une association un ou plusieurs collaborateurs sur leur temps de travail, afin de réaliser des actions d'intérêt général.

Cliquez ici pour en savoir plus.

#### Le mécénat

Le mécénat est un soutien matériel, financier ou humain de la part d'une entreprise, et en direction d'une association.

Il s'apparente à un don, car il ne doit exister aucune contrepartie de la part de l'association.

L'entreprise peut obtenir une réduction fiscale de 60%, dans la limite de 10.000 euros ou 5 pour mille de son chiffre d'affaires annuel hors taxe.

#### Le sponsoring

À la différence du mécénat, le sponsoring comporte une contrepartie de la part de l'association, par exemple la présence du logo sur les affiches, documents ou site internet du club.

## Mécénat et sponsoring



#### Conseil pratique

Créez une rubrique « Mécènes et sponsors » sur la page internet de votre club. Vous pourrez y indiquer les avantages pour une entreprise de soutenir votre club, ainsi qu'un lien pour lui permettre de vous régler en ligne. Organiser une campagne d'e-mailing aux adhérents adultes et parents d'adhérents entrepreneurs aux moments opportuns dans l'année est une bonne idée pour toucher d'éventuels sponsors.

#### Pour aller plus loin

Plusieurs sites vous permettront d'en savoir plus sur le mécénat :

www.fondationdefrance.org www.centre-francais-fondations.org www.mecenova.org www.admical.fr www.ame1901.fr

### Les dons de particuliers

NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
CODE POSTAL		VILLE		
TELEPHONE		EMAIL		
	Je sou	uhaite soutenir l'a	ction du club de	
Montant du do	n			
□ 25 €	<b>□</b> 50 €	□ 100 €	□ 200 €	□ Autre
Don en nature À envoyer à :	);		(0	description et évaluation)
au secrétariat de l'assoc	ciation. En application oformations qui vous d	, des articles 39 et suivants de l concernent. Si vous souhaitez	a loi du 6 janvier 1978 modifie	ment informatique et sont destinée de, vous bénéficiez d'un droit d'accè ommunication des informations vou
Important				
Les dons <u>des partic</u> du don, dans la lin	culiers à des asso nite de réduction		al bénéficient d'une ré	duction de 66% du montar entuels excédents pourror
		dons effectués par des	entrenrises	

La FFE disposant de l'agrément sport, tout particulier peut faire un don défiscalisé à un club d'échecs, qui ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable (plus d'infos sur le site internet du Ministère de l'économie).

Si vous faites par exemple un don au club de 100€, le club vous fournira un reçu fiscal pour votre prochaine déclaration d'impôts, de laquelle vous pourrez déduire 66% de la somme donnée. Votre don ne vous aura réellement coûté que 34€.

Ces dons ne doivent faire l'objet d'aucune contrepartie.

#### Pour en savoir plus

<u>Cliquez ici pour découvrir les explications détaillées, ainsi qu'un formulaire type de don.</u>

## Les subventions et financements publics



Octroyées par un acteur public, les subventions présentent les caractéristiques suivantes :

- Sans contrepartie mais pas sans obligation.
- D'intérêt général.
- Précaires : elle ne fait pas l'objet d'un renouvellement automatique.
- Non spontanées : elles reposent sur un projet initié par un porteur de projets.
- Facultatives : elles sont attribuées en fonction de critères établis par l'organisme financeur.
- Deux types: subvention d'investissement ou de fonctionnement.
- Subventions octroyées sur des crédits sectoriels ou par thématique (appel à projet).

## Le financement participatif



Le financement participatif, ou *crowdfunding*, est en plein essor. Le principe est très simple : il s'agit de financer un projet en faisant appel aux dons auprès du public, via une plateforme en ligne de collecte de fonds.

L'organisateur de la collecte peut remercier les donateurs avec des contreparties, comme une lettre de remerciement ou l'autographe d'un joueur si le projet concerne un tournoi.

Pour les associations, et donc les clubs d'échecs, le financement participatif est un moyen intéressant pour diversifier les ressources et faire aboutir les projets.

Exemple de projets pour votre club : aide à l'embauche d'un animateur, financement de tables de jeu d'échecs pour votre ville, de maillots sportifs, d'une location d'un moyen de transport pour amener des jeunes à une compétition.

## Le financement participatif



Cliquez ici pour retrouver nos conseils pratiques ainsi que le témoignages de présidents de clubs d'échecs ayant eu recours au financement participatif.

#### **Conseils pratiques**

La création d'une collecte ne nécessite aucune compétence technique particulière, puisque des sites internet permettent de le faire en quelques clics.

L'important est de bien définir en amont la nature du projet, et de soigner la présentation sur la page du projet en ajoutant des photos pour rendre le projet plus vivant.

Personnalisez au maximum votre projet, afin de donner au donateur une idée précise de l'utilité de son don.

Enfin, mobilisez votre réseau pour faire connaître votre projet, via les réseaux sociaux, le site internet de votre club, et par mail.

## Le financement participatif



#### Les plateformes de financement participatif

Il existe de nombreuses plateformes de financement participatif. Les plus connues sont :

- KissKissBankBank
- <u>Ulule</u>
- HelloAsso

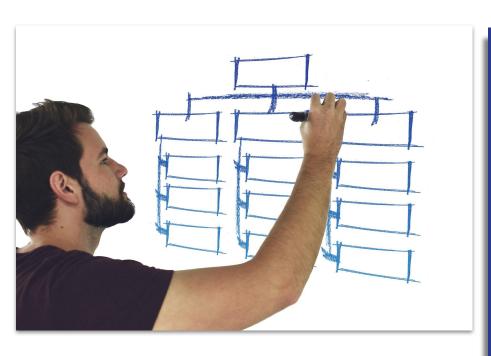
#### Pour en savoir plus

Si le financement participatif vous intéresse, voici deux liens qui vous permettront d'aller plus loin :

- Le guide du financement participatif
- <u>Liste des plateformes de financement</u>
   <u>participatif</u>

# 2. Comment rendre son projet attractif auprès du financeur ?

### Rendre son projet attractif auprès du financeur



#### **Conseils pratiques**

Essayez de faire une présentation originale, qui vous distinguera des autres projets en lice.

Déclinez précisément vos actions, afin de présenter clairement vos besoins de financement.

Présentez votre projet en tenant compte des critères de sélection du financeur, qui sera sensible à certaines thématiques. Ainsi, vous vous assurerez de l'éligibilité de votre projet.

Contactez plusieurs financeurs, afin de renforcer les chances de réussite.

#### Bien renseigner son dossier de demande de subvention en ligne

#### **Conseils pratiques**

Un dossier de demande de subvention est généralement constitué de deux parties : une partie dédiée au fonctionnement de l'association (descriptif et budget), une partie dédiée au descriptif et budget du projet.

Votre association doit avoir un SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements) pour pouvoir faire une demande de subvention.

NB : Vous pouvez l'obtenir en joignant un récipicé de la dernière déclaration délivrée par la Préfecture ou à défaut, une copie du dernier extrait paru au Journal Officiel. Contactez <u>sirene-associations@insee.fr</u>

Vous aurez également besoin de fournir votre RNA (W + 9 chiffres). Ce numéro est attribué après déclaration de votre association en Préfecture.

Présentation de la structure : pour le nombre d'adhérents, s'assurer de la cohérence des chiffres, le critère H/F est également important pour le financeur.

Les données « Ressources humaines » concernent les bénévoles et les salariés.

#### Bien renseigner son dossier de demande de subvention en ligne

#### **Conseils pratiques**

Concernant le budget de la structure, veiller à l'équilibre des charges et produits sur une année civile.

Penser à intégrer les charges salariales dans la rémunération des personnels.

Dans les produits, veiller à la cohérence des ressources entre le budget global de la structure et le budget du projet.

Le compte-rendu financier de la subvention est à retourner généralement dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel a été versée la subvention, soit le 30 juin de l'année N+1.

Bien détailler l'atteinte des objectifs dans le compte-rendu. Les réponses laconiques ne sont pas appréciées.

## 3. Le paiement en ligne

## Le paiement en ligne



#### **Conseils pratiques**

Pour les différents paiements réalisés, votre club peut utiliser une application, par exemple :

- Lydia
- Paylib

Pour payer une adhésion, un *goodie* ou un événement, vous pouvez utiliser :

- HelloAsso (gratuit)
- ou des billetteries en ligne, qui prennent une commissions : <a href="https://www.billetweb.fr/">https://www.billetweb.fr/</a> ou https://yurplan.com/pro/

Les paiements peuvent aussi être réalisés par paypal : <a href="https://www.paypal.com/fr/business">https://www.paypal.com/fr/business</a>

## 4. Le compte Asso

Le compte asso est indispensable pour votre club : comment l'utiliser ?

### Utiliser le Compte Asso



Le compte asso est devenu incontournable pour les clubs d'échecs qui souhaitent effectuer des demandes de subventions. Nous mettons à votre disposition de nombreuses ressources en ligne afin de faciliter la prise en main de cet outil.

#### Ressources en ligne et tutoriels

Accéder à la plateforme des demandes de subvention

Présentation du compte asso

Foire aux questions

Assistance en cas de problème

<u>Tutoriel guide technique (PDF)</u>

<u>Tutoriel vidéo : Création du compte et ajout de votre association</u>

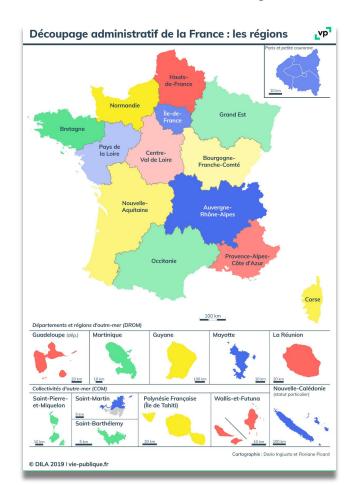
<u>Tutoriel vidéo : Prise de connaissance et mise à jour des informations administratives</u>

<u>Tutoriel vidéo : Demander une subvention</u>

Les infos concernant les numéros RNA et SIRET

# 5. Présentation des différents dispositifs existants

## Les dispositifs à impact territorial



#### Les dispositifs nationaux à impact territorial

Plusieurs subventions sont impulsées au niveau national, par différents Ministères. Elles sont ensuite pilotées au niveau régional ou local. Par exemple :

<u>Les appels à projets de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre de la politique de la ville</u>

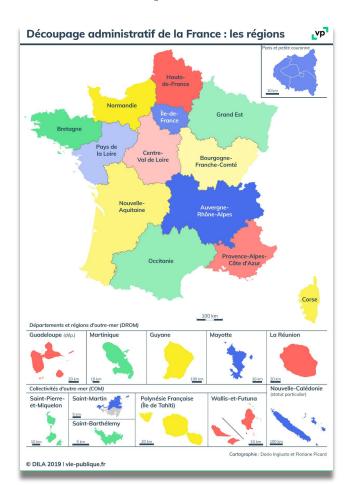
<u>Les emplois du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire</u>

<u>Les appels à projets du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)</u>

#### Les dispositifs européens à impact territorial

<u>Le Guide des Dispositifs d'aide aux Associations du CNOSF recense les différentes aides proposées.</u>

## Les dispositifs des collectivités territoriales



Les régions, départements et communes proposent régulièrement des appels à projets, fonds ou subventions spécifiques.

Leur attribution est décentralisée, il est donc nécessaire de surveiller régulièrement les sites internet de votre région, département et commune afin d'être informé.

L'attribution de ces aides répond généralement à des logiques de projets, et concerne des thématiques spécifiques. Il est donc nécessaire de construire un projet sur-mesure, en reprenant les éléments importants qui figurent dans l'appel.

<u>Le Guide des Dispositifs d'aide aux Associations du CNOSF</u> recense les différentes aides proposées. Néanmoins, de nouveaux dispositifs peuvent apparaître, et il convient de consulter régulièrement les sites internet des collectivités territoriales.

## Synthèse des mesures d'urgence annoncées par Bercy pour le sport

Synthèse des mesures économiques d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Mise à jour au 30 octobre 2020

Le Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS) vient de publier un récapitulatif des mesures d'urgence annoncées par le Ministère de l'économie.

Les associations peuvent bénéficier de certaines de ces mesures, comme le fonds de solidarité, l'exonération de charges, l'activité partielle ou les prêts directs de l'État.

#### Cliquez ici pour télécharger le document

Ce document pourra être mis à jour si de nouvelles mesures sont adoptées. Nous vous invitons à consulter le site du COSMOS pour vérifier s'il n'existe pas une version plus récente de ce document, daté du 30 octobre 2020.

## Pour aller plus loin



Pour compléter ce panorama des financements possibles pour les clubs, nous vous invitons à consulter les deux guides suivants :

Le Guide des Dispositifs d'aide aux Associations du CNOSF

<u>Le Guide des Dispositifs d'aide aux Associations, réalisé</u> <u>par le député Philippe Bolo</u>

Les différents dispositifs y sont répertoriés, afin de faciliter vos démarches et voir plus clairement quels sont les accompagnements dont vous pouvez disposer.



## Synthèse des outils numériques

Le Master Management du sport de Poitiers a réalisé cette cartographie des outils numériques à disposition des clubs sportifs.

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne, qui contient des liens cliquables vous renvoyant directement sur les sites internet.



## Fédération Française des Échecs